

Conseil du 9^e arrondissement
Séance du lundi 21 septembre 2020

Vœu à la Maire de Paris, présenté par Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e, relatif à la piétonisation des rues devant les établissements scolaires parisiens.

Considérant les 760 écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat à Paris (*chiffres académie de Paris*) ;

Considérant le document intitulé « rues aux écoles » adressé en juillet 2020 par l'adjoint à la Maire de Paris en charge de la transformation de l'espace public, des transports, des mobilités, du code de la rue et de la voirie, à l'ensemble des maires d'arrondissement ;

Considérant que si aucune des propositions faites le 28 juillet par la Maire du 9^e pour que des écoles du 9^e puissent bénéficier dès la rentrée d'aménagements simples permettant de les sécuriser n'a pu voir le jour à la rentrée mais qu'un accord a depuis été donné à la Maire du 9^e par l'Adjoint à la Maire de Paris en charge des déplacements, pour prioriser les rues de Bruxelles, de la Victoire, Buffault, le secteur Tour d'Auvergne / Martyrs / Milton / Choron et le secteur Clichy ;

Considérant que ce document a vocation à recenser pour Paris les possibilités - ou non - d'aménagement aux abords immédiats des écoles pour sécuriser les cheminements piétons et les végétaliser, et indique :

- « 70 écoles sont situées dans des voies déjà fermées » ;
- « 246 écoles avec des possibilités d'apaisement » ;
- « 31 fermetures de voie pour sécuriser 39 écoles » ;
- « Apaisement avec trafic très limité dans 26 voies pour sécuriser 35 écoles » ;
- « 150 écoles dans une situation plus complexe compte tenu de la présence d'un trafic de transit plus important » ;

Considérant que par conséquent ce sont les 150 écoles qui sont pourtant les plus exposées aux problématiques de sécurité routière et de congestionnement qui sont celles qui ne bénéficient à ce jour d'aucun projet ni perspective de sécurisation ou d'apaisement ;

Considérant que les déplacements piétons des scolaires doivent être appréhendés dans leur globalité et non pas sous le seul angle de la rue où se situe l'école ;

Delphine Bürkli et l'exécutif municipal du 9^e émettent le vœu que la Maire de Paris :

- **Compte tenu du nombre élevé d'écoles - 150 - pour lesquelles il semble impossible à court terme de piétoniser les abords immédiats, élargisse le plan de « rues aux écoles » à l'ensemble des trajets quotidiens des écoliers au augmentant le recrutement de « points écoles », en procédant aux aménagements de voirie (création de passage piétons, stationnement vélo avant les feux, élargissement de trottoirs...) permettant d'améliorer l'ensemble des cheminements piétons des scolaires en se fondant sur l'expertise de terrain des maires d'arrondissement afin d'identifier les points les plus accidentogènes.**